COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 09 février 2023 à 18 heures 30 -

<u>Présents</u>: Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

<u>Absents excusés</u>: M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), M. LEPREUX Alain, Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 24 novembre 2022, ont été approuvés.

Monsieur le Maire fait part des 8 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Solidarité », séance du 06 octobre 2022
- Commission conjointe « Urbanisme », « Développement durable » et « Sécurité Travaux », séance du 19 décembre 2022
- Commission « Sports Vie associative Animations », séance du 12 janvier 2023
- Commission « Education », séance du 18 janvier 2023
- Commission Plénière, séance du 31 janvier 2023
- Commission « Travaux », séance du 31 janvier 2023

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

<u>Délibération n° 2023-02-09/01 – Installation de Madame Aurélie CHAUFFOUR en qualité de Conseillère Municipale</u>

Suite à la démission de Madame Valérie HUE, conseillère municipale, Monsieur OUVRY, Maire, a installé Madame Aurélie CHAUFFOUR dans ses fonctions de conseillère municipale.

Madame CHAUFFOUR siègera dans les commissions

- Logement R.A.
- Culture Jumelage
- Education CMJ Handicap Bien être

<u>Délibération n° 2023-02-09/02 – Regroupement des écoles maternelles – Année scolaire 2023/2024</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du regroupement des 2 écoles maternelles en un seul lieu pour la rentrée scolaire 2023/2024, et choisit le site de l'école maternelle Les Goélands.

<u>Délibération n° 2023-02-09/03 – Rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie de Saint Valery en Caux – Demande de subventions</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour le lancement des travaux de rénovation énergétiques des logements de la Gendarmerie. Il prend acte des montants d'investissement et du plan de financement et sollicite les subventions auprès des financeurs : DSIL, DETR, FNADT, CEE, Fonds de concours de la CCCA et tout autre apport financier.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet l'autorisation, par dérogation à l'article L.1111-10 du C.G.C.T. de supporter une participation communale inférieure à 20 %.

<u>Délibération n° 2023-02-09/04 – Front de mer : création d'une aire de jeux inclusive – Demande de subventions</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la création d'une aire de jeux inclusive, prend acte des montants d'investissements et du plan de financement et sollicite des subventions aussi élevées que possibles auprès des différents financeurs.

<u>Délibération n° 2023-02-09/05 – Front de mer : remplacement de garde-corps et mobiliers – Demande de subventions</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme de remplacement de garde-corps et mobiliers sur le front de mer, prend acte des montants d'investissements et du plan de financement et sollicite des subventions aussi élevées que possibles auprès des différents financeurs.

<u>Délibération n° 2023-02-09/06 – Salle d'arts martiaux – Remplacement en toiture des tôles en</u> polycarbonate par des bac aciers – Demande de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme de remplacement des tôles en polycarbonate par des bacs acier sur la toiture de la salle d'arts martiaux. Il prend acte des montants d'investissements et du plan de financement et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des différents financeurs.

<u>Délibération n° 2023-02-09/07 – Gymnase Nallet – Terrain de handball – Rénovation en LED des spots – Demande de subventions</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme de passage en LED des spots du terrain de handball du gymnase Nallet. Il prend acte des montants d'investissements et du plan de financement et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des différents financeurs.

<u>Délibération n° 2023-02-09/08 – Cimetière : acquisition d'un désherbeur à air pulsé – Demande</u> de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition d'un désherbeur à air pulsé. Il prend acte du montant d'investissement et du plan de financement et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des différents financeurs.

<u>Délibération n° 2023-02-09/09 – Cimetière : Reprise de concessions en état d'abandon dans les cimetières – Demande de subvention DETR</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme de reprise de concessions en état d'abandon dans les cimetières. Il prend acte des montants d'investissements et du plan de financement et sollicite une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR.

<u>Délibération n° 2023-02-09/10 – Groupement de commandes entre les communes de Saint Valery</u> en Caux et Cany-Barville dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un groupement de commande entre les communes de Saint Valery en Caux et Cany-Barville dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et désigne la commune de Saint Valery en Caux comme coordonnateur de ce groupement.

<u>Délibération n° 2023-02-09/11 - « Petites Villes de Demain » - Engagement de l'étude de revitalisation des centres villes de Saint Valery en Caux et Cany-Barville</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'engagement d'une étude d'aménagement urbain à mener par l'AURH, et portée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, maître d'ouvrage de l'étude.

<u>Délibération n° 2023-02-09/12 – Rayon Vert – Demande de garanties financières auprès de l'ONDA – Saison 2022/2023</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à percevoir de l'ONDA les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ces dossiers.

Délibération n° 2023-02-09/13 - RH - Chèques cadeaux/Bons d'achat aux agents

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution de chèques cadeaux/bons d'achats, d'un montant de 50 €, aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels, dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 2 mois, et présents dans la collectivité au 25 décembre. Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget principal de la ville, chapitre 012, article 6488.

Délibération n° 2023-02-09/14 - RH - Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs permanents de la collectivité.

<u>Délibération n° 2023-02-0915 – Motion du conseil municipal – Dotation Globale de</u> Fonctionnement

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que l'accroissement de la Dotation Globale de Fonctionnement soit le plus proche possible de l'évolution des prix ou qu'elle soit indexée sur l'inflation.

Délibération n° 2023-02-09/16 - Motion du conseil municipal - Piscine du Littoral

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre d'organiser dans la ville une réunion publique suite aux résultats de l'étude du cabinet H2O sur la Piscine du Littoral, afin d'informer et recueillir les avis et les remarques des citoyens. Ceci avant le prochain conseil communautaire du 1^{er} mars ou, à défaut, de reporter le vote sur la piscine du Littoral à une date ultérieure.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY